



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 20 AVRIL 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le vingt avril , à dix-neuf heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Jean-Pierre GUILBAUD, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU
Sylvie DEFAYE donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Armelle YOU donne procuration à Nicole LAMBERT
Philippe KOUAKOU donne procuration à Jean-Louis GRASSIGNOUX
Nora SI ZIANI donne procuration à Brigitte CLISSON
Claude BEAUCHAMP donne procuration à Judicaël CHEVALIER

Absence excusée : Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : CHARPRENET Stéphanie, HERVE Karine

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	2
2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 19 JANVIER 2017 ET 16 FEVRIER 2017.....	3
ASSURANCES	3
3 - CONTRATS D'ASSURANCES : APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »	3
MUSEE	4
4 - MUSEE MUNICIPAL GEORGES TURPIN – RESTAURATION D'ŒUVRES ET ACQUISITION DE MATERIELS DE CONSERVATION 2017	4
ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES	4
5 - EGLISE SAINT LAURENT - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX.....	4
AFFAIRES TECHNIQUES	6
6 - EFFACEMENT DU RESEAU TELECOM AERIEN POUR L'ENSEMBLE DE LA RUE SALVADOR ALLENDE - APPROBATION D'UNE CONVENTION	6
7 - TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE - MARCHE A BONS DE COMMANDE	6
FONCIER	7
8 - CESSION DES PARCELLES AM 9, 11 ET 12P - RUE DU CHÂTEAU	7
QUESTIONS DIVERSES	8

M. LE MAIRE : J'ai reçu la démission de Madame Catherine MAGNAVAL dont le remplacement devrait intervenir au mois de mai. Nous avons lancé la procédure en demandant au suivant de la liste de bien vouloir siéger. Dès réception d'un accord, nous pourrions procéder à une nouvelle installation.

O
O O
O

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n°368 et 373 :

368	23 mars 2017	devis	QUALICONSULT IMMOBILIER	Réalisation et mise à jour des dossiers techniques amiante sur 26 sites avec 3 prélèvements inclus - Services Techniques	5 872,00 €
373	27 mars 2017	devis	SCEDI GOBIN	Dossier technique amiante divers bâtiments (Ancien hôpital, Archipel, Cantines, CMPP, Maison Vierge Noire, Maison du temps libre, MCP, Office de Tourisme, Palais des Congrès, SOS Boulodrome, SOS Brisset, SOS de l'EN, SOS Espace Loisir Détente, SOS Grippeaux, SOS Mendès France, SOS Métiviers, SOS Tennis/Squash, Villa Parthenay) - Services Techniques	5 490,00 €

M. ROUVREAU : Il s'agit d'une consultation pour des repérages d'amiante que nous avons l'obligation de faire tous les 10 ans sur les bâtiments de la collectivité. Cela n'empêche pas des analyses complémentaires lorsque nous envisageons des rénovations de bâtiments.

Nous avons prévu de réaliser cette opération en 2 fois, une partie sur 2016 et une partie sur 2017. Il s'avère que le devis de Scedi Gobin n'a pas été engagé en 2016 d'où les 2 engagements sur 2017.

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n°381 et 383 :

381	6 avril 2017	devis	RACAUD TP	Reprise des réseaux EP et EU Domaine des Loges à Parthenay - Services Techniques	1 943,62 €
383	6 avril 2017	devis	GROUPE VINET	Reprise des réseaux EP et EU Domaine des Loges à Parthenay - Services Techniques	1 400,00 €

M. ROUVREAU : Il s'agit des reprises des désordres à la salle du Domaine des Loges, c'est-à-dire un mélange des eaux pluviales et des eaux usées malgré un rapport favorable d'analyse et des réseaux. La collectivité sera indemnisée par l'assurance des entreprises Racaud TP et Groupe Vinet à hauteur du montant des travaux.

Mme BELY : Concernant les décisions de mise à disposition de locaux, il y a encore le problème de la rétroactivité sur un certain nombre de conventions. Il serait bien, une bonne fois pour toute, d'éviter la rétroactivité.

o0o

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 19 JANVIER 2017 ET 16 FEVRIER 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces procès-verbaux.

Mme BELY : J'ai une remarque sur le procès-verbal du 16 février car il y a eu un oubli concernant le point n°3 soit la subdélégation de signature au directeur des services techniques. Il manque mon intervention. Ce qui est indiqué n'est pas du tout cohérent. Elle a été zappée, censurée ou oubliée, je ne sais pas.

M. LE MAIRE : L'enregistrement n'a pas fonctionné.

Mme BELY : D'accord. Je vais donc rappeler les termes de mon intervention « Nous voterons contre car nous sommes attachés à l'application logique des règles de la chaîne des responsabilités de l'exécutif ».

M. LE MAIRE : Ce sera modifié sur le procès-verbal.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

ASSURANCES3 - CONTRATS D'ASSURANCES : APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »

Mme CLISSON : La Ville de Parthenay a conclu ses contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après consultation des compagnies d'assurances, selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes ».

Le cahier des clauses particulières prévoit que chaque année, l'assuré s'engage à déclarer la situation et la surface des bâtiments incorporés ou retirés de l'assurance.

Au cours de l'année 2016, les modifications du patrimoine immobilier municipal porte sur :

- la suppression du stade Jean Daguerre ; les constructions ayant été démolies,
- l'ajout de 106 m² de bâtiments modulaires aux bureaux administratifs du Centre Technique Municipal.

Il convient d'acter, par voie d'avenant au marché relatif à la police d'assurance « Dommages aux biens », l'actualisation du patrimoine immobilier à assurer.

Pour la durée du marché d'assurance relatif aux « Dommages aux biens et risques annexes », le montant initial s'élève à 970 153,70 € soit 194 030 € par an.

Les modifications apportées au parc immobilier municipal au cours de l'année 2016 entraînent une moins-value de 3 274,50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la police d'assurance « Dommages aux biens »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*



MUSEE

4 - MUSEE MUNICIPAL GEORGES TURPIN – RESTAURATION D'ŒUVRES ET ACQUISITION DE MATERIELS DE CONSERVATION 2017

Mme LAMBERT : La commission scientifique régionale de restauration, réunie le 28 mars 2017, a donné un avis favorable à la restauration de deux tableaux et à l'acquisition de matériels de conservation par le musée municipal Georges TURPIN :

- restauration du tableau « La porte Saint-Jacques » de Martial RABOURDIN,
- restauration du tableau « Le Viaduc » de Martial RABOURDIN,
- matériels de conservation pour la collection des plaques de verre,
- petits matériels de conservation (boîtes archives, étiquettes, ...),
- déshumidificateur.

Le montant de l'opération s'élève à 2 696,51 € HT.

Une subvention de 808,95 € peut être sollicitée auprès de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de restauration d'œuvres 2017 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 chapitre 903.

**Adopté à l'unanimité.*



ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

5 - EGLISE SAINT LAURENT - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Mme LAMBERT : Afin de restaurer la flèche occidentale et d'assurer la restauration intérieure de l'église Saint Laurent, un marché en procédure adaptée a été lancé.

Après analyse des offres reçues, il apparaît que les entreprises suivantes présentent les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n°5 : Serrurerie : Atelier HELMBOLD (35170 Corps Nuds) : 12 611,25 € HT
 Lot n°6 : Peintures murales : Entreprise TOLLIS (94550 Chevilly-Larue) : 399 822,34 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 contre, décide :

- d'approuver l'attribution des marchés à intervenir décrits précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 903-324.

Ces 2 marchés sont en dessous des estimations faites en cours de préparation de ces travaux. Sur les 9 premiers lots qui ont été attribués jusqu'à présent, l'estimation était de 2 444 985,94 € HT et nous en sommes actuellement à 1 904 377,39 € HT soit un écart de -540 608,55 € HT.

M. CHEVALIER : Encore une fois, nous devons voter une délibération qui engage financièrement la collectivité de manière conséquente. Nous sommes évidemment favorables à l'entretien, à la restauration, à la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du patrimoine de Parthenay. Vous avez décrété que 2017 serait l'année du patrimoine et nous observons qu'un budget important est réservé à cet effet. Nous notons que c'est cohérent et louable. Cependant, nous nous devons d'apporter quelques nuances et bémols. Tout d'abord, nous aurions apprécié que vous débloquiez des budgets conséquents et que vous recherchiez efficacement des financements pour 2015, année de la culture, et 2016, année de la jeunesse à Parthenay. Il aurait été aussi intéressant de faire un bilan concernant la thématique des deux précédentes années. Force est de constater que l'année du patrimoine semble être principalement consacrée à l'église à Saint-Laurent en termes d'investissement. Par ailleurs, la plupart des travaux d'entretien et de restauration concernant l'église ne répondent pas à des dégradations récentes. Nous vous reprochons donc une mauvaise gestion globale de l'entretien de ce monument depuis votre élection en 2001. L'entretien régulier et rigoureux reste, à notre avis, le meilleur remède contre la dégradation et permet d'échelonner les dépenses dans le temps. De plus, le fait d'avoir si longtemps attendu alourdi davantage la part de financement de la Ville. Nous nous permettons de vous rappeler qu'en 15 ans, les aides financières du Département, par exemple, ont considérablement baissé alors qu'elles étaient encore importantes sur les mandats précédents. Nous sommes passés inévitablement à côté d'aides plus importantes et nous pensons que c'est regrettable pour les finances de la Ville. En tant qu'élus locaux, nous nous devons de raisonner en termes de priorité. Si nous avions des budgets illimités, évidemment nous ne serions pas amenés à raisonner en ces termes mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas occulter le contexte et les budgets contraints comme vous nous le répétez si souvent. Vous connaissez donc l'adage qui dit que gouverner c'est faire des choix et donc choisir c'est renoncer. Alors nous, notre priorité en tant qu'élus d'opposition municipale, c'est la vie quotidienne des parthenaisiens et le bien vivre à Parthenay. C'est la raison pour laquelle nous ne pensons pas que la remise à neuf de l'intégralité de l'église Saint-Laurent, en un temps aussi court, participe à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de la Ville et par conséquent, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la première restauration importante du patrimoine que nous faisons. L'église Sainte-Croix a été restaurée dans les années 2005-2007 avec un budget qui avoisinait de mémoire les 700 000 €. Nous avons aussi restauré la tour de garde qui est juste derrière ce bâtiment et pour laquelle le budget était aussi conséquent. Donc, vous ne pouvez pas sortir un élément du contexte. Il y a une politique de restauration du patrimoine que je poursuis depuis que je suis élu car je considère que le patrimoine, qu'il soit religieux ou pas, reste du patrimoine. C'est donc un élément à faire valoir pour développer l'attractivité du territoire et plus particulièrement de la Ville de Parthenay, d'où la restauration continue, l'accompagnement que nous faisons auprès des propriétaires, l'opération FISAC, l'opération OPAH qui est l'opération d'amélioration de l'habitat qui s'est adressée à tous les habitants y compris ceux qui sont propriétaires de maisons dans le secteur sauvegardé et qui ont pu également bénéficier d'aides en complément de certains financements dans le cadre de l'OPAH. C'est donc une politique continue de restauration du patrimoine. Ce doit être le mot église qui vous choque, je ne sais pas. C'est avant tout une obligation d'élu municipal que de s'intéresser au patrimoine.

Ensuite, vous dites que les financements du Département ont beaucoup baissé ce qui est réel mais nous en avons bénéficié. Il est vrai qu'aujourd'hui, les montants de subventions octroyés par le Département et la Région sont en diminution. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que concernant l'église Saint-Laurent, je vous le répète encore ce soir, nous avons eu la chance de bénéficier d'un soutien conséquent, soit quasiment à hauteur de 50 % du montant total de l'investissement. C'est pour cela que nous avons changé notre fusil d'épaule. Nous n'étions pas sur une restauration aussi importante qu'elle ne l'est aujourd'hui étant rappelé qu'en plus de la restauration nécessaire, il y a eu un incendie qui a entraîné une restauration plus importante. C'est le contexte dans lequel nous sommes et nous poursuivons cette politique. Je pense qu'elle est appréciée des parthenaisiens contrairement à ce que vous dites pour plusieurs raisons : la première, que nous allions ou pas dans une église, nous sommes sensibles au patrimoine historique.

M. CHEVALIER : C'est exactement ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'il faut restaurer ce patrimoine et l'entretenir. On n'entretient pas une église qui date du XVème, XVIème siècle ou du moyen-âge pour Sainte-Croix de la même manière qu'un bâtiment qui a été construit dans les années 60 ou 70. C'est pour cela que je pense que les parthenaisiens sont satisfaits de cette politique de restauration du patrimoine.

La deuxième, les touristes qui viennent à Parthenay visitent la Vau Saint-Jacques, les églises car cela fait partie aussi de l'attractivité de notre territoire et ce que nous avons à mettre en valeur. Je ne comprends pas votre opposition là-dessus, c'est le patrimoine qui fait notre histoire. C'est ce que cherchent aussi les touristes. Une personne de nationalité anglo-saxonne a fait un très bel article publié dans le Huffington Post et a développé, sur plusieurs dizaines de lignes, ce qui faisait le charme de la Ville de Parthenay et « sauver la civilisation » a-t-elle dit. Pour quelqu'un venant de l'extérieur, c'est important une ville accueillante et susceptible de montrer de telles richesses patrimoniales. C'est pour toutes ces raisons que nous pensons que cette politique est tout à fait adéquate et opportune.

M. CHEVALIER : Nous ne nous sommes jamais opposés à tout cela. La restauration du patrimoine est importante. Simplement, nous avons juste dit que nous raisonnons en termes de priorités et que nous n'aurions pas réhabilité et rénové dans l'intégralité l'église Saint-Laurent puisque nous avons d'autres priorités pour la Ville et pour les parthenaisiens. C'est juste une question de choix, c'est pour cela que j'ai cité l'adage.

**Adopté par 25 voix pour et 6 contre.*

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES

6 - EFFACEMENT DU RESEAU TELECOM AERIEN POUR L'ENSEMBLE DE LA RUE SALVADOR ALLENDE - APPROBATION D'UNE CONVENTION

M. ROUVREAU : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Salvador Allende et afin de poursuivre le programme d'effacement de réseaux engagé sur la Ville de Parthenay depuis un certain nombre d'années, il y a lieu de passer une convention avec Orange concernant l'effacement du réseau télécom aérien.

Selon l'estimatif établi par Orange, le schéma de financement est le suivant :

- Travaux à la charge de la Commune : 0
- Travaux à la charge d'orange : 22 472 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'effacement du réseau Télécom de la rue Salvador Allende,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Cette rue sera en travaux à partir du mois de septembre. Nous prévoyons de faire une réunion publique pour présenter le projet et amender si nécessaire afin d'améliorer la vie de chacun. Elle aurait donc lieu fin mai ou début juin au Domaine des Loges.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

7 - TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE - MARCHE A BONS DE COMMANDE

M. ROUVREAU : Afin d'effectuer des travaux courants d'entretien et d'aménagements de voirie, il a été lancé un marché à bons de commande en procédure adaptée pour une durée de 4 ans.

Le montant maximum a été fixé à 1 600 000 € HT.

Après analyse des offres, c'est l'entreprise M'RY (20 boulevard palissy-79200 Parthenay) qui est apparue comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché de travaux d'entretien et d'aménagements de voirie à l'entreprise M'RY pour un montant maximum de 1 600 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 908 822 2315 et 928 822 615231.

Mme BELY : Nous sommes uniquement sur du fonctionnement ?

M. ROUVREAU : Non : Il y a de l'investissement pour 300 000 € qui était prévu au budget, plus 100 000 € de fonctionnement. Nous sommes bien sur 400 000 € de dépenses en voirie par an.

Mme BELY : Ce que nous avons vu en commission, les aménagements de carrefours, passent en investissement ?

M. ROUVREAU : Oui.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

FONCIER

8 - CESSION DES PARCELLES AM 9, 11 ET 12P - RUE DU CHÂTEAU

Mme LAMBERT : L'ensemble immobilier situé 7-9-11 et 13 rue du Château comprend deux maisons d'habitation en pierre, l'une située sur l'alignement de la rue et l'autre, dite Logis Henri IV, accessible par un porche et perpendiculaire à la rue. L'ensemble, cadastré AM n°9, n°11 et n°12, dispose d'un grand jardin situé à l'arrière des constructions, en contrebas de la rue Parmentier.

Le transformateur EDF, situé sur la parcelle AM n°12, sera exclu de la vente et restera propriété de la Ville de Parthenay. De même que l'ensemble du mur de soutènement de la rue Parmentier, comme il est d'usage en la matière (le mur de soutènement appartient à celui duquel il retient les terres).

Les acquéreurs potentiels, MM. De Tilleul et Trouvé, ont formulé une offre d'acquisition s'élevant à 100 000 € nets vendeur. Ils prendront en charge les taxes et frais d'acte notarié.

Le prix de la vente est conforme à la valeur vénale réalisée par le service du Domaine en 2016 (95 000 à 115 000 €).

La vente sera conclue avec les 2 conditions suspensives suivantes :

- Obtention des financements nécessaires à l'acquisition et aux travaux,
- Obtention des autorisations d'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente des parcelles situées rue du Château, cadastrées section AM n°9, n°11 et n°12P (transformateur exclu) à MM. De Tilleul et Trouvé, pour un montant de 100 000 €,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O



QUESTIONS DIVERSES

M. CHEVALIER : Où en sommes-nous concrètement concernant le projet du nouveau cinéma et l'achat du bâtiment de l'ancien "Marché aux affaires" ?

Mme LAMBERT : Nous continuons à travailler sur ce dossier. Les négociations avancent avec les propriétaires des 2 unités foncières ciblées pour accueillir le futur cinéma, avenue Mendès-France. Un accord a été trouvé avec les propriétaires de la maison située à l'angle de l'avenue Mendès-France et la rue Le Féron. Les négociations sont toujours en cours avec les représentants de COOP ATLANTIQUE, propriétaires de l'ancien Marché aux affaires et les premiers échanges sont très encourageants. La commission Urbanisme et le Conseil Municipal auront à étudier les projets de cessions dès lors qu'un accord sera trouvé sur ce dernier bien et que l'association validera définitivement le lieu d'implantation. Cette dernière continue ses démarches de constitution d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Concernant le bâtiment de la COOP ATLANTIQUE, il y a des travaux à la fois de désamiantage et de démolition et cela est en train de se négocier.

Mme PROUST : Vous pensez à quelle temporalité ?

Mme LAMBERT : Nous les avons rencontrés il y a 15 jours. Les choses sont en train de se caler financièrement en particulier concernant l'opération de désamiantage.

M. CHEVALIER : Vous nous avez dit que l'association n'a pas encore validé l'implantation. Cela veut-il dire qu'il y a encore des questionnements sur le lieu ?

Mme LAMBERT : Non, ils doivent valider car ce sera formalisé mais il n'y a pas de remise en cause du lieu.

Mme PROUST : Je souhaiterais vous demander une faveur. J'aimerais que vous ne demandiez plus aux services de nous inviter à une messe car je trouve que c'est déplacé de recevoir une telle invitation de la part de services d'une collectivité même s'il s'agit d'une messe en amont d'une cérémonie patriotique. Je trouve que c'est inapproprié et j'aimerais ne plus recevoir ce genre d'invitation.

Mme LARGEAU : Cela faisait très longtemps que ce n'était pas arrivé.

M. LONGEARD : Il était de tradition de marquer cette cérémonie d'une invitation à la messe. Elle n'était pas sur le carton d'invitation mais elle était jointe pour ceux qui souhaitaient s'y rendre. Cela ne me gêne pas de ne pas le signaler. Les associations aiment s'y rendre et nous posent la question.

Mme PROUST : Si vous, vous nous invitez à titre personnel, d'accord, mais que ça passe par les services de la collectivité c'est déplacé à mon sens.

M. LONGEARD : Toutes ces manifestations sont gérées par le service patriotique et cela s'est toujours fait de cette manière mais les choses peuvent changer.

Mme PROUST : Il y a un principe de neutralité qui doit s'appliquer.

M. LONGEARD : Cela ne me gêne pas de ne pas le mentionner mais les gens nous poseront la question. C'est plus une information qu'une invitation.

M. LE MAIRE : Merci de votre participation et bonne soirée.

-=-=-=-=-=-

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 21 avril 2017 au 5 mai 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;